



	Cadre Expérimental	Cadre 2002
Temps de travail maximum sur la vacation	8H30	11H
Temps de travail maximum sur 7 jours glissants	42	48
Recyclages dirigés	1 par cycle d'expérimentation	Aucune limite
Montées décalées	3H maximum au sein de la même vacation	Aucune limite
Vacation complémentaire	N/A	Peut se déclencher après le dépôt des congés sur la vacation du choix de l'administration
JE	1 par cycle d'expérimentation, planifié à l'avance et compensé par une RJE	N/A
Prime	Montant variable en fonction du nombre de cycles	Aucune

L'arrêté 2002 offre beaucoup de possibilités à l'administration. Le qualifier de « cadre protecteur » est faire preuve de naïveté.